Vous êtes une entreprise de moins de 300 salariés,

bénéficiez de

L'APPUI CONSEIL | CONTRAT DE GÉNÉRATION

Parce que le capital humain et ses compétences stratégiques constituent l'avantage concurrentiel majeur de votre entreprise !

CG contrat de génération

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE

CCI BASSE-NORMANDIE

- **VOTRE PYRAMIDE DES ÂGES EST VIEILLISSANTE ?**
- **LA CONCURRENCE EST DE PLUS EN PLUS EXIGEANTE ?**
- **LES MÉTIERS SONT DE PLUS EN PLUS COMPLEXES ?**
- **VOUS VOULEZ CÉDER VOTRE ENTREPRISE ?**

- La diversité des âges de vos collaborateurs doit devenir un levier de performance pour votre entreprise et non se résumer à un « télescopage générationnel »

- Pour pouvoir vous adapter aux évolutions, il vous faut avoir les bons profils au bon endroit et au bon moment, et ne pas perdre vos compétences stratégiques

Pour les entreprises de moins de 50 salariés

Vous n'avez pas de service RH ? Pourquoi ne pas profiter de l'accompagnement d'un consultant spécialisé et bénéficier d'une analyse « sur mesure » de vos problématiques RH ?

Pour les entreprises de 50 à 299 salariés

Vous avez l'obligation de conclure un accord collectif ou d'établir un plan d'action, ou de produire un diagnostic si vous êtes couvert par un accord de branche.

N'attendez donc pas
pour vous engager dans la démarche !

Mode d'emploi

Vous souhaitez bénéficier d'un appui conseil
« gestion des âges » par un consultant spécialisé et référencé ?

Votre besoin ? ⊕ Vos projets ? ⊕ Contexte de votre entreprise ?

Analyse préalable de votre demande par la CCI Basse-Normandie (CCIR) :

- Taille de votre entreprise ?
- Vos effectifs ?
- Votre pyramide des âges ?
- Êtes-vous couvert par un accord de branche ?
- Avez-vous des contrats de génération ?...

↓

Quel est votre OPCA ? Votre OPCA bénéficie t-il d'une convention nationale pour l'appui conseil ?

↓ ↓

OUI : votre OPCA prend le relais

↓

Possibilité d'une prise en charge par votre OPCA *(Modalités d'appui définies dans la convention nationale)*

↓

Vérification des possibilités financières auprès de votre OPCA par la CCIR

↓ ↓

Si financement possible : relais pris par votre OPCA et suivi réalisé par votre OPCA

Si impossibilité de financement : relais pris par votre CCIR (*)

NON (*) : votre CCIR devient votre interlocuteur

↓

Financement de votre appui conseil par l'Etat via la CCIR à hauteur de 50% des coûts éligibles *(coûts salariaux internes et coût du consultant)*, dans la limite de :

- 80 % du coût consultant HT
- et de 12 500 €

Votre OPCA est susceptible de compléter ce financement

Pour gérer les âges dans votre entreprise

3 modules **au choix** en fonction de vos besoins pour l'appui conseil réalisé par un consultant spécialisé et référencé

MODULE ① 2 à 4 jours*

- **Réalisation de votre diagnostic et construction de votre plan de préconisations**
- **Aide à la négociation d'un accord collectif ou de votre plan d'action**

MOINS DE 50 SALARIÉS

Pas d'obligation de négocier un accord collectif. Le consultant vous proposera un plan d'action à partir de son diagnostic et/ou vous aidera à la rédaction d'un plan d'action (pyramide des âges, caractéristiques des jeunes et des seniors, prévisions des départs à la retraite, perspectives de recrutement, compétences stratégiques, besoins de formation des salariés concernés, pratique de transfert des savoirs et des savoir-faire, égalité homme/femme et/ou prévention de la pénibilité).

DE 50 À 299 SALARIÉS

Si présence d'un accord de branche :
Accompagnement de l'entreprise dans la déclinaison de l'accord de branche (appropriation des moyens et leviers prévus par l'accord de branche)

Si absence d'un accord de branche :
Négociation d'un accord collectif. Le consultant appuiera l'ensemble des acteurs de votre entreprise pour la négociation d'un accord collectif intégrant un plan d'action. Si échec de la négociation ou absence du négociateur salarié : le consultant vous aidera dans la rédaction du plan d'action unilatéral.

MODULE ② 3 à 4 jours*

- **Accompagnement à la mise en œuvre de votre plan d'action**

Le consultant vous accompagnera dans la mise en œuvre des actions prévues par votre accord collectif ou votre plan d'action

Il vous aidera à trouver les interlocuteurs et prestataires adéquats, à établir le plan de financement et à faire le suivi des actions à accomplir

Votre plan d'action devra identifier les moyens et actions à mettre en oeuvre pour faciliter la gestion des âges et la signature de contrats de génération dans votre entreprise

MODULE ③ 1 à 2 jours*

- **Appui à l'ingénierie de la transmission des savoirs et des compétences**

Profitez d'un accompagnement spécifique pour organiser la transmission des savoirs et des compétences stratégiques pour l'entreprise (fiches de poste, référentiels métiers, identification des compétences stratégiques à transmettre, ingénierie des formations nécessaires à la transmission

*durées indicatives

Comment se décline la prestation d'appui conseil financée par l'intermédiaire de la CCI Basse-Normandie ?

- La CCIR ou votre CCI effectue un pré-diagnostic « Gestion des âges » : détection des besoins, analyse des opportunités de prise en charge
- Votre CCI est votre interlocuteur référent pendant toute la durée de la prestation du consultant
- La CCIR communique la liste des consultants référencés et facilite la mise en relation
- L'entreprise choisit son consultant dans la liste établie
- La CCIR vérifie la conformité du contenu de la prestation du consultant, sa durée et son coût prévisionnel
- L'entreprise conclut un contrat avec le consultant décrivant les modalités d'intervention
- Pendant et à l'issue de sa prestation, le consultant livre à l'entreprise et à la CCIR un rapport de synthèse avec les documents attendus et un décompte des journées réalisées
- L'entreprise paye le consultant et transmet à la CCIR la preuve de son paiement et un mémoire de valorisation de ses coûts internes éligibles (coûts salariaux, hors coûts salariaux des dirigeants)
- La CCIR valide la cohérence entre les prévisions et les réalisations et verse l'aide de l'Etat à l'entreprise

CCI BASSE-NORMANDIE

Pôle Développement
des Compétences - Formation - Emploi
Nathalie TOUZÉ
Tél. : 02 31 54 40 19

VOTRE CONTACT